



Active dans les domaines de l'horlogerie, de la bijouterie ou de la maroquinerie, Gil Sertissage est une maison familiale et indépendante qui sertit les pièces les plus remarquables pour les marques les plus prestigieuses depuis plus de 50 ans.

## Les principes auxquels nous adhérons :

*Par la présente Charte, Gil Sertissage s'engage à respecter un ensemble de principes communs simples. Cette Charte contient des orientations pour tous les collaborateurs de Gil Sertissage. Ce Code n'a pas pour vocation de remplacer les lois ou réglementations fédérales, européennes ou internationales, il vise à en encourager le respect.*

Gil Sertissage est membre du Responsible Jewellery Council (RJC), un organisme de normalisation créé pour promouvoir des pratiques responsables en matière d'éthique, de droits de l'homme, de société et d'environnement tout au long de la chaîne d'approvisionnement en métaux précieux, diamants et pierres précieuses de couleur.

Le RJC a élaboré une norme de référence pour la chaîne d'approvisionnement de la bijouterie ainsi que des mécanismes crédibles pour vérifier les pratiques commerciales responsables par le biais d'un audit par une tierce partie. En tant que membre certifié nous nous engageons à exercer nos activités conformément au code de conduite du RJC.

Nous nous engageons à intégrer des considérations éthiques, sociales et environnementales, ainsi que des considérations relatives aux droits de l'homme, dans nos activités quotidiennes, y compris en matière d'approvisionnement, de planification des activités et de prise de décision.

Gil Sertissage encourage ses collaborateurs à solliciter conseils et orientations auprès de leurs responsables dans les situations où les dispositions de la loi ou celles des bonnes pratiques semblent floues.

Les engagements décrits dans cette Charte s'alignent avec les Objectifs de développement durable (ODD). Ces 17 objectifs, adoptés par les chefs d'États lors du sommet des Nations unies en septembre 2015, représentent les sujets prioritaires pour agir de manière responsable. Les Objectifs de développement durable (ODD) jouent un rôle clé dans l'élaboration de stratégies de développement de notre activité.

## Section I : Éthique d'entreprise

1. Gil Sertissage s'engage à conduire ses affaires de manière éthique, en vue d'assurer intégrité, transparence et conformité aux lois et règlements applicables.
2. Le devoir de discrétion et la propriété intellectuelle, le secret professionnel des processus, plans et know-how qui nous lient à nos clients et parties prenantes doit être strictement respecté.
3. Gil Sertissage s'engage à respecter strictement la confidentialité et le secret des données concernant les aspects privés des collaborateurs afin d'assurer leur bon développement au sein de l'entreprise.
4. Gil Sertissage proscrit toute forme de fraude, définie comme « tout acte ou toute omission intentionnels visant à tromper les autres et se traduisant par une perte pour la victime et/ou un gain pour l'auteur ».
5. Gil Sertissage proscrit également tout acte de corruption, notamment les pots de vin, les gratifications illégales et l'extorsion dans la conduite de ses affaires dont le but est de :
  - proposer, promettre ou octroyer un avantage financier ou autre à une personne, pour inciter ou récompenser l'échange de faveurs, de décisions ou de traitements préférentiels
  - demander, convenir de recevoir ou accepter un avantage financier ou autre, en retour ou en récompense d'échange de faveurs, de décisions ou de traitements préférentielsCes règles adoptées par le conseil de l'OCDE s'appliquent à tous les collaborateurs de l'entreprise.
6. Gil Sertissage ne participe à aucune forme de corruption, de blanchiment d'argent (respect de la loi LBA) et le financement du terrorisme et ne tolère pas de telles activités. Dans ce cadre, une bonne connaissance des parties prenantes ainsi que le règlement des transactions par transfert bancaire sont impératifs pour éviter au mieux ce genre de situation.
7. Gil Sertissage se conforme au Dispositif de Certification du Processus de Kimberley et au système volontaire de garanties du World Diamond Council, instaurés pour mettre fin au commerce des « Diamants de la Guerre ». Nous communiquons et renseignons de manière précise les caractéristiques des diamants qui nous sont confiés lors de la livraison à nos clients.



8. Gil Sertissage adhère à CyberOrigin : société technologique indépendante qui propose un système innovant de traçabilité à l'aide de la blockchain et l'intelligence artificielle. De cette manière, pour tous les diamants que nous fournissons, les clients ont accès à toutes les données de la chaîne d'approvisionnement.
9. Gil Sertissage est en accord avec le principe d'approvisionnement responsable en or, tungstène, tantale et étain (loi du "Dodd-Frank Act") et exige de ses fournisseurs qu'ils garantissent, que le mode d'extraction de l'or et tungstène fournis respecte les droits de l'homme et ne porte pas atteinte à l'environnement dans la mesure du possible.
10. La direction prend des mesures raisonnables afin d'assurer l'intégrité physique du personnel et la sécurité des produits.

## Section 2 : Droits de l'homme et performance sociale

1. Gil Sertissage s'engage à respecter les droits de l'Homme internationalement reconnus sur l'ensemble de ses activités et de sa chaîne d'approvisionnement. Conformément aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, notre politique se fonde sur les normes internationales inscrites dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et dans la Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur les principes et droits fondamentaux au travail.
2. Gil Sertissage reconnaît sa responsabilité en matière de respect des droits de l'Homme. Nous pensons que notre entreprise a un rôle à jouer dans la protection et la promotion des droits de l'homme.
3. Les droits de l'Homme désignent un ensemble de droits et de liberté fondamentaux qui appartiennent à chacun, indépendamment de son origine, de ses croyances ou de la manière dont une personne décide de vivre. Il s'agit d'un concept large qui comporte des dimensions économiques, sociales, culturelles, politiques et civiles. Pour Gil Sertissage, respecter les droits de l'Homme signifie s'assurer que toute personne impliquée ou entrant en contact avec nos activités, notre chaîne d'approvisionnement et nos opérations est traitée avec dignité, respect, équité et égalité.
4. Gil Sertissage ne tolère pas le recours au travail des enfants de moins de 15 ans. Dans un pays où la

législation locale prévoit un âge supérieur pour travailler ou prolonge la scolarité obligatoire au-delà de 15 ans, c'est l'âge le plus élevé qui s'appliquera. Un travail dans des conditions dangereuses, susceptibles de compromettre la santé, la sécurité ou la moralité des enfants de moins de 18 ans est interdit.

5. Gil Sertissage ne tolère ni le recours au travail forcé ni l'entrave à la liberté de mouvement des employés et de leurs dépendants.
6. Gil Sertissage s'engage à respecter des standards élevés en matière de Santé et de Sécurité dans nos activités et mettrons les moyens en œuvre pour y parvenir.
7. La direction n'empêche pas les travailleurs de s'associer librement. Les collaborateurs ont la liberté d'adhérer au syndicat de leur choix.
8. Gil Sertissage n'autorise en aucune circonstance la punition corporelle. Nous interdisons le recours à tout traitement dégradant, harcèlement, abus, contrainte ou intimidation, quelle qu'en soit la forme.
9. Gil Sertissage assure que l'horaire de travail et la rémunération de tous les employés sont conformes à la législation et aux conventions collectives auxquelles nous adhérons.
10. Gil Sertissage s'efforcera en permanence d'intégrer les principes évoqués dans cette section dans l'ensemble des processus et des procédures de l'entreprise afin d'en garantir la mise en œuvre effective. Nous comprenons que la diligence raisonnable en matière des droits de l'Homme est un processus dynamique et continu qui nécessite d'agir sur les résultats, de suivre nos actions et de communiquer à nos parties prenantes la manière dont nous traitons les impacts.

## Section 3 : Diversité, l'équité et l'inclusion

Chez Gil Sertissage, nous pratiquons la diversité, l'équité et l'inclusion. Nous pensons que la diversité de notre personnel, ses perspectives et son expérience renforcent notre culture.

La diversité, l'équité et l'inclusion sont des valeurs que nous intégrons par les biais des engagements suivants :

1. Gil Sertissage interdit toute discrimination sur la base de l'origine ethnique, de la couleur, de la caste, de l'origine nationale, de l'origine sociale, de la religion, du handicap, du genre, de l'orientation sexuelle, de



l'appartenance à un syndicat, de l'affiliation politique, du statut marital, de l'apparence physique, de l'âge, de la santé ou de tout autre élément prohibé par la loi

2. Gil Sertissage met en place des processus et des systèmes qui sont :
  - a. Respectueux et accueillants de la diversité
  - b. Inclusifs et accessibles
  - c. Régulièrement communiqués et révisés
3. Gil Sertissage prend les mesures nécessaires afin d'offrir l'égalité des chances pour toutes et tous et faire tomber les barrières.
4. Gil Sertissage soutient le recrutement et l'évolution de carrière de personnes issues de cultures diverses, y compris de groupes marginalisés.
5. Gil Sertissage veille à ce que nos communications soient inclusives et accessibles, en utilisant des méthodes et des informations appropriées.
6. Gil Sertissage maintient une culture du lieu de travail sûre et accueillante, permettant aux personnes d'être elles-mêmes afin de renforcer notre respect de la diversité et de l'inclusion.

## Section 4 : Performance environnementale

1. Gil Sertissage s'engage à mener ses affaires de manière responsable sur le plan environnemental.
2. Gil Sertissage fait évoluer son empreinte environnementale en minimisant ou en traitant les impacts environnementaux négatifs résultant de la conduite de ses activités.
3. Gil Sertissage a mis en place un comité E.S.S.T (Environnement Santé Sécurité au Travail) qui recherchera des solutions alternatives à l'emploi de produit chimique ou le cas échéant à en minimiser l'utilisation.
4. Gil Sertissage vise à mieux maîtriser son impact sur l'environnement. La direction recherche des solutions pour une utilisation efficace des ressources d'eau et d'énergie.
5. Gil Sertissage recherche l'efficacité de ses activités par une gestion responsable de ses déchets tels que le carton, le papier, le PET, les capsules de café ou encore le matériel informatique, le fer, l'aluminium, le carbure de tungstène et les produits chimiques qui sont utilisés.

## Section 5 : Promotion des conditions de travail

### La santé et à la sécurité.

1. Les collaborateurs de Gil Sertissage sont alertés sur les règles élémentaires d'hygiène (lavage des mains, blouse propre, hygiène des locaux).
2. Gil Sertissage prévient nos collaborateurs sur les risques d'accident au travail et sur les maladies professionnelles. Des employés désignés sont formés pour dispenser ces informations.
3. Gil Sertissage prend les précautions nécessaires dans les ateliers en termes de santé et sécurité pour les femmes enceintes.
4. Les collaborateurs sont formés sur le travail manuel répétitif. L'entreprise met à disposition une place de travail ergonomique adaptée à leur anatomie afin d'exécuter leur travail dans les meilleures conditions de sécurité.
5. Les collaborateurs de Gil Sertissage reçoivent une formation sur la sécurité incendie, allant des premiers secours pour les samaritains aux exercices d'évacuations pour l'ensemble de l'entreprise. Ils sont formés aux exercices d'évacuations d'incendie afin de savoir réagir en cas d'incendie et d'améliorer la sécurité globale. De plus, sur la base du volontariat, les collaborateurs reçoivent une formation plus poussée allant de la sécurité incendie aux premiers secours (samaritains).
6. L'utilisation des machines et outils doit être conforme aux instructions de sécurité reçues lors de l'entrée dans l'entreprise.
7. Concernant les produits chimiques, les collaborateurs doivent être vigilants et suivre les instructions relatives à la manipulation, l'utilisation et au stockage de ceux-ci.
8. Gil Sertissage fournit des EPI pour la manipulation et l'utilisation des matériaux et produits chimiques.
9. Le comité ESST procède périodiquement à des analyses de risque d'accident sur le lieu de travail et des analyses de risque santé et sécurité pour garantir la sécurité de tous.

### Un climat de travail agréable.

10. Gil Sertissage promeut une ambiance de travail agréable et investit afin de fournir des lieux de détente agréable à notre personnel.



11. La direction encourage au perfectionnement professionnel de chacun et offre la possibilité d'effectuer des formations professionnelles dans des centres compétents.
12. Gil Sertissage interdit le mobbing, la violence, toute forme de harcèlement moral, professionnel et sexuel, la prise d'alcool ou de stupéfiants en sanctionnant systématiquement le personnel concerné.

### **L'ergonomie.**

13. Les locaux de Gil sertissage sont aménagés dans les règles de la sécurité : des pharmacies de premiers secours, extincteurs, signalisations des sorties de secours sont visibles sur les différents plans d'évacuation.
14. La direction assure le nettoyage et la révision régulière des locaux, des machines et des outils de travail.
15. Gil Sertissage s'engage à respecter des standards élevés en matière de Santé et de Sécurité dans nos activités.
16. Gil Sertissage s'engage à rechercher en permanence les solutions les plus innovantes pour assurer le confort de ses collaborateurs.

La direction